



Dénombrement des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants au 1^{er} juin 2025 de la Commune de L'Abbaye

L'enquête sur les logements vacants est effectuée en application de l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 juin 1993 et du Règlement d'application du 7 février 2000 de la loi du 15 septembre 1999 sur la statistique cantonale. Ces deux législations prévoient que la participation au dénombrement est obligatoire pour **les communes, les propriétaires et les gérances immobilières.**

De ce fait, la Commune de L'Abbaye (comprenant les Villages du Pont, de L'Abbaye et des Bioux) invite les propriétaires d'immeubles et les gérances immobilières qui n'auraient pas reçu un courriel, à leur communiquer les logements, locaux industriels et commerciaux à louer ou à vendre, d'ici au 3 juin 2025 prochain au plus tard, directement au bureau du greffe municipal ou à l'adresse info@labbaye.ch. Elle les en remercie d'avance. De plus amples informations sont à disposition sur www.labbaye.ch.